

du vendredi 25/01/2019



Organisation

Compte-rendu

Des chiffres, des chiffres, des chiffres, mais toujours pas de perspectives!



Alors que le Brexit occupe la une des médias depuis plusieurs semaines, la Direction Générale (DG) a convoqué en urgence un comité technique national, dit « de réseau » (CTR) le 17 janvier, se décidant enfin, au dernier moment, à livrer son plan pour faire face à l'un des événements douaniers les plus importants depuis 1993.



🔼 Formation : 1 journée !

La copieuse documentation remise l'administration par longuement étendue sur la frontière « intelligente », qui doit gérer le trafic à Calais, sur les plans de recrutement et de formation (les agents SURV étant censés acquérir en l journée de quoi pouvoir assurer des missions OPCO).

Le DG s'est gargarisé une nouvelle fois des créations d'emplois obtenues (700 en tout, sur trois ans). Mais les questions de SOLIDAIRES Douanes sont restées sans réponse : quelle typologie importées marchandises Royaume-Uni ? Quel type de contrôle cela implique? Quels sont les bureaux concernés par le dédouanement, puisque les marchandises britanniques, comme les autres marchandises tierces, n'ont vocation à être dédouanées en bureau frontière ? Le DG nous a promis des éléments de réponse, mais ce n'était pas pour cette fois!



i≟ H24 : +4,80 € !

Pour faire face à l'évènement, la création d'un bureau à **Calais Dunkerque** et fonctionnant 7j/7 et 24H/24 est prévue, créant ainsi un précédent en OPCO.

Pour autant, la DG n'a pas cru consulter le d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour cela.

Comme pour l'Unité Dédiée au Dédouanement (UDD) **SOLIDAIRES** Roissy, notamment revendiqué le relèvement du paiement de l'heure de nuit à 7 € au lieu des 4,80 € et la reconnaissance de ces métiers en service actif, afin de faire profiter du régime de la bonification ceux qui y sacrifieront leurs nuits et leurs week-end (voir notre délibération ci-après annexe, p17).

La DG ne semble pas prête à cette reconnaissance.



Emplois: +350-100?

L'absence d'explication et de perspective face aux chiffres présentés également continué la semaine suivante, 25 janvier, présentation des emplois douaniers (nombre, répartition géographique et par branche). SOLIDAIRES a interrogé le DG la traduction de d'effectifs mouvements termes de missions et pérennité de celles-ci, particulier filière pour la OPCO, qui continue de connaître une décrue de ces effectifs.

Pas de réponse à nos questions sur les liens avec les transferts de missions fiscales! Du coup, tableau est illisible et maintient encore les collègues dans le flou.

Là encore, le DG nous a promis des réponses à venir, mais les douaniers les veulent maintenant!

SOLIDAIRES DOUANES a été le seul syndicat à interroger le DG sur le devenir des missions fiscales et la pérennisation des implantations géographiques (voir les réponses à nos questions écrites, ci-après en pages 11 à 13).

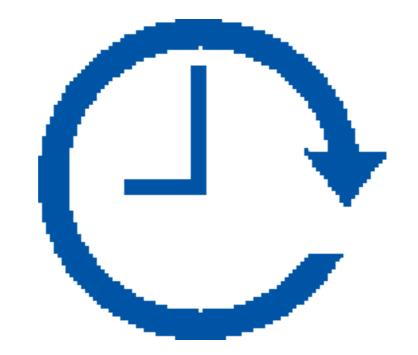
Les réponses du DG, là encore floues, ne peuvent nous convenir! Les agents des douanes ne doivent plus être baladés sur leur avenir! Leur DG, qui se réclame le premier d'entre eux (à défaut d'en être le premier de cordée) leur doit la transparence et la vérité!





(1)	Ordre du jour	page 3
	Introduction / I – Approbation du Règlement Intérieur	page 4
3	II – Brexit	pages 5-8
	III – Effectifs	pages 9-10
No. of the last of	IV – Questions diverses de SOLIDAIRES	pages 11-13
•••	Annexes	page 15
1	Annexe n°l : Déclaration préalable du 17/01/19	pages 15-16
	Annexe n°2 : Délibération du 25/01/19	page 17
aph)	Annexe n°3 : Communiqué intersyndical du 04/02/19	page 18
	Lexique	page 19





Ordre du jour







A) Ordre du jour modifié

C'est un ordre du jour relativement resserré qui était proposé à l'occasion de ce Comité Technique de Réseau (CTR) avec 3 points à l'ordre du jour : 1° examen du règlement intérieur (avec vote), 2° des effectifs 2019 (avec vote) et 3° des mesures envisagées pour le Brexit (point d'information). Trois points auxquels s'ajoutaient les questions diverses.

Le Brexit préfigurant les choix qui ont été effectués en matière d'effectifs, le DG a proposé d'intervertir les points 2 et 3. D'ailleurs en matière de Brexit, les débats furent si nourris le 17 janvier qu'il fallut suspendre la séance à 18h pour la reprendre 8 jours plus tard, le 25 janvier.



B) Présents

 a) Syndicats (les 10 sièges réservés à la représentation du personnel étant répartis égalitairement avec 2 sièges pour chaque organisations

La totalité des OS représentatives siégeaient les 17 et 25 janvier : CFDT-CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA-CGC et USD-FO.

- b) Présidence : ce CTR était présidé par le Directeur Général Rodolphe Gintz.
- c) Autres représentants de la « haute » administration : le DG était assisté de son adjoint M. Thillier, ainsi que pour :
 - $\underline{\text{la sous-direction RH:}}$ de notamment M^{me} Debaux (sousdirectrice), M^{me}Bureaud, MM. Decanter et Cuidard (chefs des bureaux RH1, RH3) et Mme Bessac (adjointe au chef de bureau
 - <u>la sous-direction FIN</u>: de M^{me} Péroz (sous-directrice),
 - la sous-direction SI: de Mme Anne-Florence Canton (sousdirectrice),
 - la sous-direction ICF: de M. Lorenzo (sous-directeur),
 - la sous-direction COMINT: de M^{me} Guillemet (sous-directrice),
 - la sous-direction Réseau: de M. Leblanc (sous-directeur) et M. Guillemot (chef bureau réseau 2),
 - et aussi Mme Cazenave (adjointe au chef du bureau COM), M^{me} Chazelas-Bellegy (chargée de mission).



C) Secrétariat

Le secrétariat est assuré par M^{me} Bureaud.

secrétariat-adjoint assuré par la CFDT(-CFTC).



D) Préalable

Chaque OS ou alliance syndicale a lu une déclaration préalable (en annexe, pages 15-16 : celle de SOLIDAIRES).

Après lecture de ces préalables, M. Gintz a plaidé l'irresponsabilité, indiquant « Nous ne sommes indifférents à ce qui se passe autour de nous. N'hésitez pas à aller dans les mairies. Vous savez que ça ne se décide pas ici, mais au niveau de vos fédérations »!



- Approbation du Règlement Intérieur (RI) du CTR



A) Présentation

SOLIDAIRES a fait remarquer que le projet transmis ne reprenait pas une des dispositions du modèle de RI élaboré au niveau Fonction Publique, à savoir la reconnaissance de la spécificité de l'abstention et du refus de participer au vote (jusqu'alors CTR consi-dérés en comme « favorables »!).

Notre proposition d'amendement a été intégrée. Ainsi partiellement celle communication des documents en amont du CTR, appuyée aussi par l'USD-FO.



B) Vote

<u>CONTRE quasi unanime :</u>

CFDT-CFTC, CGT, SOLIDAIRES et UNSA

→ explication de vote CGT et SOLIDAIRES : non respect, par la DG, de l'art. 8 du RI prévoyant la possibilité pour le CTR de se réunir en CHSCT.

→ explication de vote CFDT: insuffisance de la durée de l'autorisation absence pour les suppléants et experts par rapport aux titulaires.

→ explication de vote UNSA : aucune.

ABSTENTION: USD-FO.





II – Mesures annoncées pour le Brexit

Avec la probabilité accrue d'un « no deal », c'est donc le plan d'organisation de la Douane prévu pour le « Brexit dur » qui va commencer à être mis en place. Le premier CTR de l'année 2019 a ainsi consacré deux demi-journées complètes au débat, parfois âpre, sur ce sujet.

Plusieurs informations en sont ressorties, des inquiétudes et des doutes aussi...



A) L'impact du Brexit



1°) La France : pays à l'interface

- → 80 % des échanges entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne (UE), personnes ou marchandises, passent par la France.
 - Les Douaniers français se trouveront donc être les gardes-frontière pour toute l'UE et non pas seulement pour la France. Ce qui implique l'apposition d'un visa sur tous les passeports, y compris pour les résidents en France.
 - Même si on pense à un éventuel allègement des formalités pour ces derniers, les représentants des Douanes françaises n'ont pas encore reçu le feu vert du gouvernement et de l'Union Européenne pour en discuter avec leurs homologues britanniques, ce qui ne facilite pas les choses à moins de deux mois de la date fatidique;
- → L'augmentation du nombre de déclarations en douane liée au Brexit est évaluée entre 8 et 10 %.



2°) Les régions les plus concernées

- → Le Calaisis est la région la plus impactée par ce Brexit, en matière de surveillance mais également pour le dédouanement, d'où la décision de créer deux Brigades de Surveillance Extérieure (BSE) à Dunkerque et Lille et deux bureaux de douane à Calais et Dunkerque;
- → Sont également touchés les Points de Passage Frontalier (PPF) maritimes de la Manche – Mer du Nord, ainsi que certains PPF dans les aéroports intérieurs avec la problématique particulière de la détaxe, mais également de la taxation;
- → Il y a le cas particulier de l'Eurostar avec les contrôles à organiser à Saint-Pancras, Lille-Europe, Gare du Nord, Marne-la-Vallée, Bourg-Saint-Maurice et Moutiers;
- → Un traitement spécifique est réservé à deux des Centres d'expertise (Nantes et L'Isle-d'Abeau), les deux autres n'étant a priori pas impactés par le Brexit d'après les prospectives de la DG;
- → L'impact sur les **services supports**, lui, n'a pas du tout été évalué ni prévu pour les abondements d'emplois alors qu'ils seront indubitablement touchés (PAE, SRA, SARC, services contentieux, RI...). Leur cas sera apparemment étudié pour la répartition des emplois abondés au titre du Brexit en 2020...
- → L'administration ne dispose pas d'informations précises sur la nature du trafic de marchandises avec le Royaume-Uni ni sur la localisation des bureaux intérieurs concernés.

Pour SOLIDAIRES Douanes, le Brexit aura un impact sur tous les services douaniers.

Il est surprenant que les évaluations fournies ne concernent que les bureaux frontières et les centres d'expertise, mais aucun autre bureau OP CO. Cela pose la question de la façon dont ces évaluations ont été faites.



B) D'anciennes structures renforcées, de nouveaux services créés

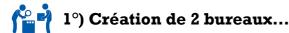
Sur ce dossier particulier, c'est vraiment le sentiment d'urgence et d'impréparation qui prévaut.

D'urgence car la « haute » administration a décidé de créer des services sans passer au préalable par une décision du CTR.

Et ce au mépris des règles prévalant en la matière, prévoyant une prise de décision finale du Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD = Comité Technique Local) de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France avant le passage du projet devant le CHSCT pour étudier les conditions de travail des agents dans ces nouvelles structures.

D'impréparation car certains services impactés sont à l'heure actuelle « à la rue » ou avec un projet de structures « temporaires » à mettre en place.





La grande nouveauté de ce « plan Brexit », c'est la création de 2 bureaux de contrôle fonctionnant en H24, à **Calais** (80 agents, sur 2 sites au port et au tunnel) et **Dunkerque** (25 agents, au niveau du Ferry).

a) Présentation

Initialement, la « haute » administration avait pour projet de mettre en place pour ces deux bureaux un régime hebdomadaire de 38h30 sur cote de service, régime de travail qui ne garantissait pas les droits des agents.

SOLIDAIRES était intervenu oralement pour souligner la nécessaire prise en compte de ce qui existait déjà pour l'Unité Dédiée au Dédouanement (UDD) à Roissy.

Aussi en 2ème **semaine**, la position de la haute administration avait notablement changé, proposant 3 choix d'organisation :

- soit une cote de service H24 / J7 en laissant le choix aux agents d'une durée hebdomadaire de travail;
- soit une cote de service jour ou nuit, mode d'organisation nécessitant des ressources humaines très supérieures aux autres propositions;
- soit un régime de 36h hebdomadaires avec 3 jours travaillés à 12h (2 jours / 1 nuit) avec une majoration horaire de 4,80€ pour les nuits, dimanches et jours fériés. C'est cette option qui a recueilli la préférence de tous les participants, mais au final, la décision sur les horaires sera prise par le CTSD des Hauts-de-France (et non les agents qui seront en poste sur ces services...), sachant que ces deux bureaux pourront avoir un régime de travail différent l'un de l'autre.

Pour « éclairer les débats », le DG prévoit d'envoyer ses propres experts à ce CTSD de création.

b) Commentaires

Pour SOLIDAIRES Douanes, la **majoration** pour les heures de nuits, dimanches et jours fériés doit être revalorisée à 7 euros (ou équivalent) pour les Surv et pour les OP CO (cf délibération en page 17).

Mais le gros point noir de ce projet est surtout la non **reconnaissance de la pénibilité** du travail de nuit pour les agents de la branche OP-CO.

Ce, malgré les évolutions en la matière survenues fin 2017 avec une liste de 6 conditions non cumulatives pour cette reconnaissance, dont le travail de nuit et en équipes successives alternantes (cf ordonnance n°2017-1389, art. 1).

Pour rappel: la qualification de travailleur de nuit est fixée, par défaut, à 270 heures sur une période de 12 mois consécutifs (art. L3122-23 du Code du travail)... Et nos collègues de Calais et Dunkerque effectueront en moyenne 40 services de nuit / an, soit 480 h!

Il va donc <u>falloir se battre pour que les</u> <u>collègues bénéficient de la bonification</u>.



🔪 2°) ... et de 2 brigades

Pour faire face au rétablissement de la frontière avec le Royaume-Uni, deux BSE vont être créées à **Dunkerque** et **Lille ferroviaire**.

Pour la **BSE Lille ferroviaire**, un second site d'implantation est recherché en plus du site actuel.

Ici, la nouveauté sera de voir les agents <u>découcher à Saint-Pancras</u> pour pouvoir effectuer des contrôles dans les premiers Eurostar de la journée.

À terme, une fois que les négociations pourront reprendre avec les Britanniques et qu'un accord sera trouvé, il y aura création d'un bureau de contrôle national juxtaposé (BCNJ) à Saint-Pancras pour faire ces contrôles, perpétuant par la même occasion le système de découchage.

Pour les Hauts-de-France, l'administration envisage un **redécoupage** des **Directions Régionales** (DR), qui devra être acté en CTR, au vu de la grosse différence de taille entre elles, impliquant un transfert de services de la DR de Dunkerque (758 ETPT en 2019) vers celle d'Amiens (158 ETPT en 2019).



3°) D'anciens services aussi concernés

Pour les **PPF** maritimes de la Manche – Mer du Nord, ainsi que pour les PPF dans les aéroports intérieurs qui seront concernés, l'abondement en effectifs ne posera pas de problèmes pour la majorité des services.

Ce, grâce à l'aménagement des locaux existants, la mise à disposition de locaux par les partenaires de la douane, ou encore l'installation dans de nouveaux locaux domaniaux ou pris à bail.

De nouveaux locaux vont être recherchés pour certains services qui vont rapidement manquer de place : BSI de Montmélian, de Nantes, division de Boulogne par exemple. Cas particulier: la BSITM à Gare du Nord où il y a des problèmes de locaux récurrents (brigade, terminal Eurostar, réaménagement de la gare par la SNCF, en vue des JO de 2024, soudain percutés par le Brexit).

Pour SOLIDAIRES, la question de la BSITM est une <u>urgence</u>. Afin d'aider à faire entendre la voix des agents, nous avons adressé au DG, pour réponse, le rapport d'enquête BSITM du CHSCT75 (178 p, photographies incluses) de novembre 2018. À suivre...





C) Les agents

Le rétablissement d'une frontière tierce avec le Royaume-Uni nécessite la mise en place de nouvelles structures, mais également un abondement important en effectifs de l'ordre de 500 emplois pour les années 2018 et 2019, 200 emplois supplémentaires étant envisagés pour 2020.



🛕 l°) Des emplois créés, mais...

Il y a création d'emplois, car le gouvernement a fait le choix de travailler *avec* les opérateurs et non pas *pour* leur compte.

Aucun élément concret n'a été fourni pour expliquer la façon dont les besoins ont été évalués (uniquement douaniers ? Français?), ni, à titre de comparaison, à quel niveau ces besoins se situeraient en cas de ratification finale de l'accord par les Britanniques.

Le changement de taille des unités, quand il intervient, a été pris en compte pour la détermination des effectifs nécessaires pour faire face au Brexit.

En 2020, les créations d'emplois se feront dans :

- les Pôles d'Action Economique (PAE),
- Pôles de Gestion des Procédures (PGP),
- d'autres PPF qui ont un trafic d'importance moindre,
- certaines fonctions supports : Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC), Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle (DNRFP)...

SOLIDAIRES Douanes a fait remonter des discordances du « national » par rapport au « local », pouvant exister entre les chiffres Brexit du CTR et ceux repris par les Plafonds Autorisés d'Emplois (PAE) étudiés par les CTSD.

Le DG ne croit pas au conflit entre CTR et CTSD.

Pour lui, les emplois décidés en CTR doivent se retrouver réellement dans les PAE locaux et ne sont pas négociables, <u>les Directions Interrégionales (DI) doivent respecter ces consignes.</u>



2°) Les mutations

Environ 40 agents inscrits au TAM 2018 ont été contactés par téléphone fin décembre dernier pour rejoindre des postes Brexit, au plus tard au ler avril 2019;

Un autre tour exceptionnel de mutation sur ces postes Brexit (une vingtaine de mutations attendue) est prévu lors des CAPC de constitution du TAM 2019, les agents rejoignant leur poste au 1^{er} avril 2019 (mais une souplesse dans le calendrier pourra leur être accordée);

Des agents recrutés sans concours vont également être affectés sur ces emplois ;

70 Paris Spéciaux (Surv et OP CO) vont être mobilisés pour faire face à cette situation; Il n'y a aucune visibilité sur les mutations déjà opérées sur ces nouveaux postes Brexit; La grosse majorité des mutations aura en fait lieu après le Brexit;

Pour les services actuellement en sous-effectif et qui se voient dotés d'emplois Brexit supplémentaires, l'idée est bien d'abonder emplois Brexit ET emplois manquants; SOLIDAIRES Douanes s'est particulièrement **inquiété** de la façon dont l'administration compte <u>muter des agents sur des bureaux qui n'existent pas et ce pour le 1^{er} avril 2019.</u>

Le projet de la DG, de mettre en place des **enquêtes** dès que les créations de bureaux auront lieu en CTSD courant février pour une affectation des agents début avril, lui semble <u>irréaliste</u>.

Même après la <u>promesse</u> arrachée par les OS, que ces premiers agents affectés ne **perdraient pas leurs points de résidence** en acceptant d'aller dans ces services (la résidence propre aux deux bureaux créés ne serait prononcée qu'après l'arrivée de ces agents)...



3°) Le logement

Pour le DG, nous avons la chance d'avoir la Masse, mais ce ne sera pas suffisant, d'où sa demande de mobiliser les préfets sur ce point. Pour lui, nous devons nous estimer chanceux, car dans les autres Directions Générales concernées par le Brexit, rien n'est fait pour les agents en matière de logements.

Les organisations syndicales demandent la <u>réhabilitation en</u> <u>urgence</u> des logements dans les cités qui seront particulièrement touchées par la mise en place du Brexit.

SOLIDAIRES Douanes souhaiterait qu'un rappel soit fait pour les attributions de logements, envers les CTM qui seront concernées. En effet, récemment celle du Havre a attribué 2 logements à des fonctionnaires hors douane contre l'avis des représentants du personnel alors qu'un besoin douanier va rapidement se faire connaître entre le Brexit et la création de la Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD = SCN aéromaritime).





4°) Les formations

Les équipes de Formation Professionnelle (FP) ont travaillé sur **4 axes** :

- la <u>FP continue</u> renforcée sur les problématiques de dédouanement,
- la <u>FP in situ</u> pour que les agents soient formés au plus près du terrain,
- la mise à disposition de mallettes pédagogiques pour tous les agents via Aladin
- la proposition faite aux <u>managers</u> d'une FP complète sur le Brexit, mais également sur l'<u>accompagnement</u> <u>au changement</u>.

Un calendrier particulièrement dense a été élaboré pour former des formateurs locaux sur tous ces sujets CO et Surv, formateurs locaux qui dispenseront eux-mêmes les FP aux futurs agents impactés par le Brexit, mais <u>sans manipulation des applicatifs pour les agents CO</u>.

Les fiches de travail de la DG faisant part de possibles contrôles OP CO opérés par des agents de la Surveillance, SOLIDAIRES Douanes s'est inquiété des formations et accès informatiques (DELTA, BANACO) qui étaient alors prévus pour ces cas très précis.

La réponse de la « haute » administration est sans appel : la principale difficulté est la formation, il ne sera donc jamais demandé à des agents Surv d'effectuer des contrôles directement liés au dédouanement.

Le seul contrôle qui pourra leur être demandé sera de vérifier les scellés éventuels.



5°) Les contrôles

De nouvelles structures, des agents mutés et formés, tout est désormais en place pour mettre en œuvre les contrôles liés à la nouvelle frontière tierce avec des méthodes de travail inédites pour certaines.

a) Les contrôles OPCO et la « frontière intelligente »

- Un système de code-barres par déclaration va être (re)créé;
- Un appairage va être effectué au départ d'Angleterre entre les codes-barres des déclarations en douane et l'immatriculation de la remorque transportant les marchandises concernées, permettant un ciblage potentiel pendant la durée de la traversée et un tri des camions à leur arrivée : contrôlés ou non.
- Ce système de « frontière intelligente »¹ a été conçue avec les gestionnaires privés, mais également avec l'UE, mais rien n'est encore finalisé...
- L'un des plus gros problèmes va être celui du contrôle des animaux, vivants ou non: les services vétérinaires ne sont pas forcément à proximité des lieux de débarquement et l'obligation légale européenne d'avoir une zone de quarantaine n'est respectée qu'à Roissy.

La seule réponse claire de l'administration sur ce sujet est qu'il est hors de question que la douane fasse escorte des animaux vers les services vétérinaires, il faudra donc que la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) dépose des dossiers auprès de l'Union Européenne pour obtenir un agrément sur de nouvelles installations.

b) Les contrôles SURV et la problématique des contrôles en embarqué

- Pour les formalités voyageurs, l'enjeu, c'est la détaxe et par conséquent la vérification que la marchandise va bien être exportée;
- De nombreuses bornes Pablo et des aubettes supplémentaires vont être déployées dans tous les PPF impactés;
- Pour les contrôles dans l'Eurostar, à terme il y aura création d'un BCNJ à Saint-Pancras. Dans l'attente, les contrôles et taxations seront effectués en embarqué.

SOLIDAIRES Douanes estime que les contrôles et taxations en embarqué sont une mission virtuelle car impossible à réaliser, tout comme il est irréaliste de penser que l'on pourra contrôler 100 % des trains en provenance du Royaume-Uni... ce que reconnaissent volontiers les membres de la « haute » administration.



D) En résumé

Au final, les débats de ce CTR auront posé plus de questions qu'apporté de réponses et le flou qui entoure l'ensemble de ce projet nous font craindre qu'il y ait <u>un (voire plusieurs) loup(s)</u> prêt(s) à sortir du bois! Dans les mois à venir, la vigilance va être de mise...

Sur le sujet, lire également notre communiqué : http://www.solidaires-douanes.org/smart-frontieres-intelligentes





III – Effectifs 2019



A) Tableau synoptique pluriannuel des effectifs (début)

			Plafond Autorisé d'Emploi (PAE)											Effectifs de Référence (ER)												
ъ	nterrégions	DI/DR/SCN	AG/CO			SU				total				AG/CO				SU				total				
	3		2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19
	Auvergne - Rhône- Alpes	Services de la DI Lyon DR Annecy Chambéry Clermont-Ferrand	138 272 136 79 45	144 274 136 79 40	179 265 133 76 40	+35 -9 -3 -3	38 166 277 151 40	41 168 277 155 40	7 169 278 165 39	-34 +1 +1 +10 -1	176 438 413 230 85	185 442 413 234 80	186 434 411 241 79	+1 -8 -2 +7 -1	138 272 136 79 45	144 274 136 79 40	179 265 133 76 40	+35 -9 -3 -3 =	38 166 277 151 40	41 168 277 155 40	7 169 278 165 39	-34 +1 +1 +10 -1	176 438 413 230 85	185 442 413 234 80	186 434 411 241 79	+1 -8 -2 +7 -1
		total	670	673	693	+20	672	681	658	-23	1342	1 354	1351	-3	670	673	693	+20	672	681	658	-23	1342	1 354	1351	-3
	Bourgogne – Franche- Comté – Centre –	Services de la DI Dijon DR Besançon Centre-Val de Loire	29 119 105 124	47 105 98 121	57 102 96 112	+10 -3 -2 -9	1 50 150 55	0 49 154 55	0 46 156 55	= -3 +2 =	30 169 255 179	47 154 252 176	57 148 252 167	+10 -6 = -9	29 119 106 123	54 111 95 114	57 102 96 112	+3 -9 +1 -2	0 46 155 55	0 46 154 55	0 46 156 55	= = +2 =	29 165 261 178	54 157 249 169	57 148 252 167	+3 -9 +3 -2
	Val de Loire	total	377	371	367	-4	256	258	257	-1	633	629	624	-5	377	374	367	-7	256	255	257	+2	633	629	624	-5
*	Bretagne – Pays de la Loire	Services de la DI Pays-de-la-Loire DR Nantes DRGC Bretagne	48 182 3 124	72 168 3 110	74 169 0 114	+2 +1 -3 +4	1 106 200 141	1 110 188 144	0 112 96 153	-1 +2 -92 +9	49 288 203 265	73 278 191 254	74 281 96 267	+1 +3 -95 +13	47 181 3 126	72 167 3 112	74 169 0 114	+2 +2 -3 +2	1 108 193 141	1 108 192 141	0 112 96 153	-1 +4 -96 +12	48 289 196 267	73 275 195 253	74 281 96 267	+1 +6 -99 +14
		total	357	353	357	+4	448	443	361	-82	805	796	718	-78	357	354	357	+3	443	442	361	-81	800	796	718	-78
Directions hexago- nales	Grand Est	Services de la DI Mulhouse Nancy Reims Strasbourg	166 129 158 112 106	178 124 158 103 104	233 124 103 100 105	+55 = -55 -3 +1	3 184 246 110 90	3 183 245 113 89	3 183 243 113 89	= = -2 =	169 313 404 222 196	181 307 403 216 193	236 307 346 213 194	+55 = -57 -3 +1	166 129 158 112 106	178 124 158 103 104	233 124 103 100 105	+55 = -55 -3 +1	3 184 246 110 90	3 183 245 113 89	3 183 243 113 89	= = -2 = =	169 313 404 222 196	181 307 403 216 193	236 307 346 213 194	+55 = -57 -3 +1
(début)		total	671	667	665	-2	633	633	631	-2	1 304	1 300	1296	-4	671	667	665	-2	633	633	631	-2	1 304	1 300	1296	-4
	Hauts-de-France	Services de la DI Lille DR Amiens Dunkerque	126 137 70 121	130 137 70 122	130 141 67 182	= +4 -3 +60	6 311 92 503	5 312 91 513	5 352 91 576	= +40 = 63	132 448 162 624	135 449 161 635	135 493 158 758	= +44 -3 +123	126 137 70 120	130 137 70 122	130 141 67 182	= +4 -3 +60	6 312 91 507	5 312 91 513	5 352 91 576	= +40 = 63	132 449 161 627	135 449 161 635	135 493 158 758	= +44 -3 +123
		total	454	459	520	+61	912	921	1024	+103	1 366	1 380	1544	+164	453	459	520	+61	916	921	1024	+103	1 369	1 380	1544	+164
	Île-de-France	Services de la DI Paris DR Orly <i>(jusqu'en 2018)</i> Paris-Est Paris-Ouest Saint-Pierre-et-M ^{lon}	217 130 75 154 148 14	214 129 75 154 146 14	268 107 - 129 131 14	+54 -22 -75 -25 -15 =	108 192 151 102 75 13	89 192 151 102 75 15	178 201 - 105 75 15	+89 +9 -151 3 =	325 322 226 256 223 27	303 321 226 256 221 29	446 308 - 234 206 29	+143 -13 -226 -22 -15 =	217 130 75 154 148 14	214 129 75 154 146 14	268 107 - 129 131 14	+54 -22 -75 -25 -15	108 192 151 102 75 13	89 192 151 102 75 15	178 201 - 105 75 15	+89 +9 -151 3 =	325 322 226 256 223 27	303 321 226 256 221 29	446 308 - 234 206 29	+143 -13 -226 -22 -15 =
		total	738	732	649	-83	641	624	574	-50	1 379	1 356	1223	-133	738	732	649	-83	641	624	574	-50	1 379	1 356	1223	-133
	Normandie	Services de la DI Rouen DR Rouen DRGC Caen Le Havre	75 111 4 77 251	75 111 4 73 251	76 111 1 75 251	+1 = -3 +2 =	4 55 151 85 92	4 60 148 91 92	4 63 74 95 93	= +3 -74 +4 +1	79 166 155 162 343	79 171 152 164 343	80 174 75 170 344	+1 +3 -77 +6 +1	75 110 3 65 250	75 112 3 65 261	76 111 1 75 251	+1 -1 -2 +10 -10	4 54 152 85 92	4 58 149 90 92	4 63 74 95 93	= +5 -75 +5 +1	79 164 155 150 342	79 170 152 155 353	80 174 75 170 344	+1 +4 -77 +15 -9
		total	518	514	514	=	387	395	329	-66	905	909	843	-66	503	516	514	-2	387	393	329	-64	890	909	843	-66



A) Tableau synoptique pluriannuel des effectifs (suite et fin)



B) Vote → Contre unanime.

Interrégions				Plafond Autorisé d'Emploi (PAE)												Effectifs de Référence (ER)										
		DI/DR/SCN	AG/CO				SU				total					AG/	/CO		su				total			
Inte	rregions	DI/DR/SCN	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19	2017	2018	2019	2018- 19
	Nouvelle-	Services de la DI Bordeaux DR Bayonne Poitiers	164 154 66 178	183 154 65 171	182 151 64 170	-1 -3 -1 -1	12 105 186 93	12 111 186 98	12 113 188 103	= +2 +2 +5	176 259 252 271	195 265 251 269	194 264 252 273	-1 -1 +1 +4	164 154 66 178	183 154 65 171	182 151 64 170	-1 -3 -1 -1	12 108 186 93	12 111 186 98	12 113 188 103	= +2 +2 +5	176 262 252 271	195 265 251 269	194 264 252 273	-1 -1 +1 +4
	Aquitaine	total	562	573	567	-6	396	407	416	+9	958	980	983	+3	562	573	567	-6	399	407	416	+9	961	980	983	+3
*	Occitanie	Services de la DI Montpellier DR Perpignan Toulouse total	62 122 93 168 445	72 122 93 163 450	70 121 93 163 447	-2 -1 = = -3	4 106 241 164 515	4 107 241 165 517	4 127 243 165 539	= +20 +2 = +22	66 228 334 332 960	76 229 334 328 967	74 248 336 328 986	-2 +19 +2 = +19	60 122 93 168 443	72 122 93 163 450	70 121 93 163 447	-2 -1 = =	4 106 241 164 515	4 107 241 165 517	4 127 243 165 539	= +20 +2 = +22	64 228 334 332 958	76 229 334 328 967	74 248 336 328 986	-2 +19 +2 = +19
Directions hexagonales (suite	Provence–Alpes– Côte d'Azur – Corse	Services de la DI Marseille DR Marseille DRGC Aix-en-Provence Corse Nice	56 241 7 125 44 92 565	57 241 9 129 44 91	81 214 4 127 44 89	+24 -27 -5 -2 = -2	12 181 282 140 78 158	12 181 286 142 78 158	12 200 135 129 78 166	= +19 -151 -13 = +8	68 422 289 265 122 250	69 422 295 271 122 249	93 414 139 256 122 255	+24 -8 -156 -15 = +6	56 241 7 125 44 92	57 241 9 129 44 91	81 214 4 127 44 89	+24 -27 -5 -2 = -2	12 181 282 140 78 158	12 181 286 142 78 158	12 200 135 129 78 166	= +19 -151 -13 = +8	68 422 289 265 122 250	69 422 295 271 122 249	93 414 139 256 122 255	+24 -8 -156 -15 = +6
et fin)	Paris-Aéroports (Roissy jusqu'en 2018)	Services de la DI Roissy fret Roissy Voyageurs Orly (<i>à partir de 2019</i>) total	57 509 39 -	61 514 39 -	108 485 41 63	+47 -29 +2 +63 +83	6 32 697 - 735	6 32 697 - 735	6 34 721 159 920	= +2 +24 +159 +185	63 541 736 -	67 546 736 -	114 519 762 222 1617	+47 -27 +26 +222 +268	57 509 39 -	61 514 39 -	108 485 41 63 697	+47 -29 +2 +63 +83	6 32 697 - 735	6 32 697 - 735	6 34 721 159 920	= +2 +24 +159 +185	63 541 736 -	67 546 736 -	114 519 762 222 1617	+47 -27 +26 +222
	Total directions h	exagonales	5 962	5 977	6035	+58	6 446	6 471	6429	-42	12 408	12 448	12464	+16	5 944	5 983	6035	+52	6448	6 465	6429	+36	12 392	12 448	12464	+16
	Antilles-Guyane	Guadeloupe Guyane Martinique Anti ^{lles} -Guyane DRGC	131 74 110 3	131 74 109 3	131 76 109 3	= +2 = =	126 100 109 139	126 100 113 139	126 103 112 68	= +3 -1 -71	257 174 219 142	257 174 222 142	257 179 221 71	= +5 -1 -71	131 74 110 3	131 75 109 3	131 76 109 3	= +1 = =	126 100 109 139	126 99 113 139	126 103 112 68	= +4 -1 -71	257 174 219 142	257 174 222 142	257 179 221 71	= +5 -1 -71
		total	318	317	319	+2	474	478	409	-69	792	795	728	-67	318	318	319	+1	474	477	409	-68	792	795	728	-67
Directions ultra- marines	Autres directions ultra-marines	La Réunion Mayotte Nouvelle-Calédonie Polynésie-Française total	125 57 82 69	125 57 82 69	127 57 82 66	+2 = = -3	76 36 49 73	76 36 49 71	78 36 49 70	+2 = = -1 +1	201 93 131 142	201 93 131 140 565	205 93 131 136 565	+4 = = -4	124 57 82 69	124 56 82 66	127 57 82 66 332	+3 +1 = = +4	76 36 49 71	78 36 49 70	78 36 49 70	= = = =	200 93 131 140	202 92 131 136	205 93 131 136 565	+3 +1 = = +4
	Total directions u		651	650	651	+1	708	710	642	-68	1 359	1 360	1293	-67	650	646	651	+5	706	710	642	-68	1 356	1 356	1293	+63
Autres	SCN et BOP de centrale	CID DNRED DNRFP dont agents permanents DNSCE DNGCD (à partir de 2019) BOP de centrale dont UIP	170 316 298 173 208 - 958	172 325 371 173 210 - 1 001	172 324 452 173 210 33 996 0	= -1 +81 = = +33 -5 =	15 452 112 73 18 - 445 20	15 448 239 73 18 - 438	15 448 194 72 18 414 318 23	= = -45 -1 = +414 -120 =	185 768 410 246 226 - 1 403 20	187 773 610 246 228 - 1 439 23	187 772 646 245 228 447 1314 23	= -1 +36 -1 = +447 -125	170 316 298 173 208 - 958	172 325 366 168 210 - 1 001	172 324 452 173 210 33 996	= -1 +86 +5 = +33 -5	15 452 112 73 18 - 445 20	15 448 244 78 18 - 438	15 448 194 72 18 414 318 23	= = -50 -6 = +414 -120 =	185 768 410 246 226 - 1 403	187 773 610 246 228 - 1 439 23	187 772 646 245 228 447 1314 23	= -1 +36 -1 = +447 -125 =
		dont SARC dont SNDJ	45 33	35	39	+12 +4	0 217	0 222	0 228	+6	45 250	257	57 267	+12 +10	45 33	45 35	39	+12 +4	0 217		0 228		45 250	45 257	57 267	+12 +10
		et BOP de centrale	1 950	2 079	2187	+108	1 042	1 158	1407	+249	2 992	3 237	3594	+357	1 950	2 074	2187	+113	1 042	1 163	1407	+244	2 992	3 237	3594	+357
Total général			8 563	8 706	8873	+167	8 196	8 339	8478	+139	16 759	17 045	17351	+306	8 544	8 703	8873	+170	8 196	8 338	8478	+140	16 740	17041	17351	+310



🝂 IV – Questions diverses de SOLIDAIRES



A) Questions relatives au transfert des missions fiscales



1°) Question/Présentation

La loi de finances pour 2019 a entériné le transfert de missions fiscales assurées par la DGDDI vers la DGFiP. Lors du dernier CTR, <u>le DG n'a répondu à aucune de nos questions</u> à ce propos.

Quel est le fondement de cette décision en termes de gestion publique ? Une étude d'impact a-t-elle analysé les raisons et les conditions d'un tel transfert ? Quelles sont les perspectives tracées par le ministre sur les missions fiscales qui continuent d'être assurées par la DGDDI?

Face à l'absence totale d'argumentaire développé par le directeur général, nous maintenons ces questions.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les conditions matérielles de ce transfert.

Les taxes sur les boissons non alcooliques ont été transférées dès le 1er janvier 2019. Dans certaines directions, les bureaux gestionnaires en ont été avertis par les redevables eux-mêmes, ces derniers ayant reçu un courrier de l'administration 1 mois avant que les douaniers concernés ne soient destinataires de cette information.

Est-ce ainsi que l'administration souhaite désormais procéder s'agissant du périmètre de ses missions ?

Pouvez nous préciser de quelle façon va s'effectuer cette opération pour les autres taxes programmées au transfert (TGAP et TVA pétrole)?

Quel est le nombre d'ETPT concernés et quel est le devenir des services concernés, en particulier celui de Nice, qui s'était spécialisé en matière de TGAP, avec la garantie que la fiscalité environnementale était une mission pérenne et d'avenir ?

Cette information est capitale. En effet, sans que cela ne soit effectivement garanti dans aucun texte, la plupart des agents s'attendent à ce qu'un tel transfert leur permette « au pire », de continuer leur carrière en suivant leur mission à la DGFIP. S'agissant de Nice, qui exerce une mission nationale, cela paraîtrait effectivement un raisonnement de bon sens.

Néanmoins, par expérience, nous savons que le bon sens et l'efficacité de la gestion publique ne sont plus des priorités de ce gouvernement, fanatiquement décidé à détruire sa fonction publique.

Pouvez-nous donc nous garantir qu'une telle possibilité de suivi de mission sera proposée collègues concernés, et si oui, selon quelles modalités, quelles garanties écrites et quel calendrier?

Il n'est par exemple pas proposé aux rédacteurs de la direction générale titulaires des postes relatifs aux missions transférées de poursuivre leur mission à la DGFIP. Des fiches internes à la DGFIP proposent même d'ores et déjà des postes requérant des « connaissances en matière de fiscalité

douanière ».



2°) Réponse du DG

Le DG affirme avoir proposé à Alexandre Gardette. l'administrateur DGFiP en charge du dossier sur la centralisation comptable:

- que seule la TVA soit transférée à la DGFiP (ce qui signifie donc que la TVA import vocation à être transférée également)
- et que toutes les autres taxes relevant de la <u>fiscalité</u> douanière resteraient par contre à la DGDDI.

Lorsque SOLIDAIRES a alors demandé au DG pourquoi les BNA, dès le 1er janvier, et la TGAP, dès 2020, étaient transférées alors qu'il ne s'agissait pas de TVA, le DG a modifié sa première réponse en indiquant que ces taxes ne correspondaient pas suspension/Mise à la consommation (MAC).

SOLIDAIRES lui a alors fait remarquer que d'autres taxes douanières n'étaient pas construites sur ce principe (exemple : la TICFE).

De façon confuse, le DG a alors maintenu sa première version TVA/pas

DG a ensuite indiqué que le rapport Gardette remis au ministre mais qu'il ne pouvait pas nous en communiquer les conclusions.

Sur le principe des agents qui subissent transfert de mission. été indiqué qu'ils <u>pourraient suivre leur</u> <u>mission à la DGFIP</u>.

Cela a été proposé aux agents de Nice.





3°) Commentaires de SOLIDAIRES

Comme le dit le dicton, quand y'a un flou, y a un loup, et en ce sens, la réponse du DG semble aussi dangereuse qu'une meute dans le Mercantour tant elle baigne dans l'incertitude.

Déjà, on apprend qu'on discute périmètre de missions avec M'sieur Gardette, alors qu'on nous avait juré nos grands dieux, que ce dernier ne s'intéressait qu'au recouvrement, et encore, au recouvrement forcé. Visiblement, on ne s'interdit rien, au ministère. C'est donc Darmanin qui va trancher, nous voilà bien peu rassurés.

Les hésitations du DG sur la définition de la fiscalité douanière, TVA/pas suspension/pas suspension témoignent que tout cela ne fait pas l'objet d'une doctrine arrêtée. La crainte de SOLIDAIRES est que la préconisation du rapport CAP 2022, à savoir le regroupement des missions fiscales dans le giron de la seule DGFiP, soit toujours à l'étude.

Pour l'instant, nous n'avons donc comme garantie que la parole hésitante du DG, et, comme il nous l'a confessé lui même, il n'est pas forcément suivi. Sur la possibilité de suivre sa mission transférée à la DGFiP, SOLIDAIRES souhaite toujours que cela soit inscrit officiellement dans un texte à valeur réglementaire.

Si les collègues de Nice n'ont, aux dires du DG, pas fait ce choix, il n'empêche que cela pourrait s'avérer nécessaire pour des agents d'autres résidences dans lesquelles la poursuite de la carrière en Douane, du fait du démantèlement de la filière OPCO, s'avérerait très compliqué sur la résidence.



B) Question relative au dispositif dit « d'accompagnement social »



1°) Question/Présentation

SOLIDAIRES DOUANES souhaite obtenir des renseignements sur le dispositif en vigueur en matière de fermeture de service, puisque nous avons compris que le protocole d'accompagnement social spécifique douane qui a grandement fait ses preuves (...) n'est plus opérationnel depuis le 1^{er} janvier de cette année.



2°) Réponse

Ce dispositif perdure, y compris après 2020 [terme prévu du PSD).



C) Question relative aux contrôles DEB



1°) Question/Présentation

Dans certaines directions, les contrôles DEB (Déclarations d'Echanges de Biens) ne sont plus effectués par les bureaux mais par les SRE. Or, il a été indiqué aux enquêteurs de ces SRE qu'ils n'effectueraient plus

désormais ce type de contrôles. Alors même que la TVA intracommunautaire représente un vecteur de fraude gigantesque et bien identifié au sein de l'UE et que la fiabilisation des données du commerce extérieur ait récemment été mise en cause, SOLIDAIRES DOUANES s'interroge sur le bien fondé d'une telle décision et demande là aussi au DG d'exposer les éléments ayant conduit l'administration à prendre une telle décision.



2°) Réponse du DG

Les contrôles DEB ont une finalité statistique, ils ne peuvent être diligentés dans le but d'effectuer de la LCF. Le DG identifie un risque de légalité, c'est pour cette raison qu'une instruction a été rédigée pour enlever cette compétence aux SRE (services à finalité LCF).



D) Question relative au déploiement des téléphones portables pour les agents de la surveillance



1°) Question/Présentation

Dans le cadre du plan Mobilités, 8 000 téléphones portables ont été commandés et 5 000 sont déjà en cours de déploiement auprès des services par les TSI. Ce changement est important puisque cet outil passe d'une dotation collective à une affectation individuelle. Or, à ce jour, aucune doctrine en matière de condition d'utilisation n'a été communiquée : l'administration projette-t-elle de le faire, et si oui, à quelle échéance ? Est-il possible de communiquer d'ores et déjà aux représentants du personnel les grandes lignes de ces conditions ?



2°) Réponse du DG

Le dispositif est aujourd'hui en cours d'expérimentation. La doctrine est prête, mais ne sera pas publiée trop en amont du déploiement du dispositif, prévu pour avril.

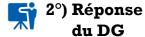




E) Question relative aux scanners



1°) Question/Présentation



La dégradation récente du scanner mobile immobilisé au Havre interroge sur les disponibilités de cet outil au sein de l'administration des douanes.

Sachant qu'un autre appareil est immobilisé à Marseille et que le commerce avec les Etats-Unis implique la réaffectation d'un scanner mobile au Havre, combien d'appareils demeurent disponibles sur le territoire ?

Compte tenu de ces problèmes de disponibilité, d'usure du matériel et d'augmentation de le demande de moyens dans le cadre du Brexit, l'administration envisage-t-elle de procéder à des investissements sur ces outils ?

Dans l'attente de l'installation d'un scanner fixe (horizon 2020), le scanner de Paris va déplacé Havre dès la fin du mois de février.



F) Question relative au périmètre trritorial des circonscriptions douanières



compris

délimitation des

cartographie

que

personnel y seront associés.

priorité

1°) Question/Présentation

circonscriptions,

des implantations

l'administration.

transparence

Au cours du premier semestre 2018,

l'administration avait laissé entendre

qu'elle ouvrirait en 2019 le chantier de la

Sans avoir l'outrecuidance de réclamer

douanières puisque nous avons bien

l'information des agents ne constituait pas

de

SOLIDAIRES DOUANES souhaite savoir si

l'administration a toujours l'intention

d'engager une réflexion sur son schéma

territorial et si les représentants du

la

notamment des directions régionales.

Cette proposition avait été formulée à l'ensemble des OS mais ne semblait avoir retenu que l'intérêt

SOLIDAIRES.

2°) Réponse

Cette démarche n'a être рu concrétisée raison du Brexit, qui a monopolisé tous les efforts de la

Il en sera question « après ».



3°) Commentaires

Ce point est crucial pour notre syndicat. SOLIDAIRES réclame une cartographie sur les implantations douanières pour le long terme et n'a de cesse de répéter au DG que ceci est nécessaire pour la sérénité des douaniers au travail. L'incertitude qui règne sur notre territoriale structure est source de dégradation importante de notre cadre professionnel.

Malheureusement, préoccupation n'est pas partagée par les autres OS, cela ne risque pas de décider le DG à accélérer sur ce sujet.



E) Question relative à la prime de résultats



1°) Question/Présentation



ce dispositif a été supprimé par l'équipe Macron.

Alors que les résultats de la douane vont très prochainement faire l'objet d'une présentation au ministre, est-il question de rétablir une prime de résultat ? Alors que certains de nos collègues de la DGFiP vont percevoir une prime pour le lancement du prélèvement à la source, peut-on savoir quelles sont les missions exercées au sein du ministère qui sont éligibles au versement d'une telle gratification exceptionnelle, qui en établit les critères et qui apprécie s'ils sont remplis ?

*

*



Annexes

$ o$ D éclaration préalable $m{p}$	pages	15-	-16
-------------------------------------------	-------	-----	-----

- ightarrow **Délibération de SOLIDAIRES** page 17
- ightarrow Communiqué intersyndical page 18



Annexe n°l: notre déclaration préalable (début)



Comité Technique de Réseau du jeudi 17 janvier 2019



Organisation/missions

préalable

Monsieur le président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le premier Comité Technique de Réseau (CTR) de la mandature, mais également le premier CTR de l'année 2019.

Le mois de janvier étant traditionnellement dévolu aux **vœux**, nous n'échapperons pas à la règle.

Nous souhaitons donc à tous les Douaniers une année 2019 exempte de restructurations destructrices d'emplois, de décisions exterminatrices de missions, de lois complexifiant leur travail, afin qu'ils puissent enfin faire leur besogne dans la sérénité.

Nous avons conscience d'émettre des vœux pieux. Alors nous avons décidé d'être pragmatiques et nous souhaitons également que le « premier de cordée » de la Douane, à savoir vous Monsieur le Président, tienne bon tout au long de cette année 2019 et surtout ne dévisse pas au risque de tous nous emporter cor et grenade au fond de l'abîme des réformes administratives.

Pour cette mise en jambe, vous avez prévu un **ordre du jour ramassé, mais intense** avec principalement deux sujets intimement liés : le Brexit et les Plafonds Autorisés d'Emplois (PAE) 2019.

Vous allez nous annoncer, fièrement sans doute, que grâce au Brexit 350 emplois vont être créés. 350 emplois bruts, car il faut compter avec le prélèvement à la source du tribut de la réforme comptable (100 postes), de la disparition des taxes à faible rendement ou encore de l'effort national demandé à toutes les directions pour « supprimer du fonctionnaire ».

Le Brexit, justement, parlons-en. Vous et vos sbires vous vantez à l'envi depuis deux ans que vous vous préparez à un Brexit dit « dur », c'est-à-dire sans accord. Cependant, depuis décembre et le risque accru d'un « no deal » de la part de nos partenaires britanniques, nous avons la désagréable impression qu'un vent de panique vous a pris et que vos décisions tiennent plus de la précipitation que de la vitesse.

Pourquoi prendre le téléphone pour appeler 40 agents à muter sur les postes Brexit dans l'urgence avant fin 2018 alors qu'il aurait été plus simple d'anticiper ces **mutations** dès la Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) ayant eu lieu moins de deux mois avant?

Idem pour la CAPC de mutation supplémentaire prévue fin janvier : vous avez eu deux ans pour procéder à ces ajustements de personnel.

Et l'aspect **immobilier**? La découverte de la nécessité de (re)créer des bureaux de douane ou de renforcer les services CO et SU en place qui vont être impactés ne date certainement pas d'hier (voir annexe). Et cette nécessité existerait même si le Brexit se faisait avec accord. Alors pourquoi tout prévoir au dernier moment, moins de trois mois avant la date fatidique?



Annexe n°2 : notre déclaration préalable (suite et fin)

Pour la **formation**, tout semble bien calé au premier abord. Cependant qu'est-il prévu pour les agents SU bretons qui feront des contrôles CO de nuit et les week-end? Quelle forme prendront leurs compte-rendus de visite? Ces contrôles seront-ils intégrés dans les applications douanières CO spécifiques telles que BANACO (Base Nationale des Contrôles)? Des formations sur les fondamentaux douaniers CO sont-elles prévues pour ces agents SU? Rien de tout cela dans les documents de travail.

À vous lire, c'est plus une impression de bricolage que de professionnalisme qui ressort. Et pendant ce temps-là, au Royaume-Uni, le gouvernement prévoit un abondement de 3 000 douaniers, teste en grandeur nature les effets sur le trafic routier d'un Brexit sans accord avec la réquisition de 80 camions en frontière...

Pourquoi aucune de ces mesures n'a été présentée lors des groupes de travail (GT) qui ont précédé ce CT, sachant que l'hypothèse d'un Brexit dur était d'ores et déjà un cadre de travail probable? Encore une fois, nous avons la désagréable impression qu'aucune concertation ne peut s'effectuer en amont.

Pourquoi aucune des répartitions d'emplois ne fait l'objet d'une étude chiffrée présentée aux représentants du personnel ? Pourquoi ne dispose-t-on d'aucun chiffre sur l'estimation de l'augmentation du trafic voyageurs et dédouanement et sa répartition entre les implantations douanières ?

Pour le PAE 2019, s'il est globalement positif, il recèle de grandes inégalités entre directions. Si les Hauts-de-France sortent grand vainqueur de vos arbitrages, il est des endroits où les choses vont rapidement être plus compliquées, principalement pour les agents CO/AG, une fois de plus.

Certaines directions se retrouvent à rendre de nombreux emplois et ce malgré un abondement de postes au titre du Brexit sur l'un de leur service. Autant dire que pour tous les autres services de ces directions, l'impact des pertes de postes va être particulièrement douloureux.

Cette année qui commence va être celle de grands changements pour la Douane et pas seulement à cause du Brexit. La création à venir de l'Agence du Recouvrement, la disparition quasi annoncée de nouvelles taxes CI vont la modifier davantage encore.

Encore une fois, et au vu du programme des GT (aucun ne concerne les filières fiscale et comptable, ce qui est proprement ahurissant), la « haute » administration a encore l'intention de passer en force, sans explication et sans justification, s'inscrivant ainsi résolument dans les pas de son chef suprême jupitérien qui considère que sa seule certitude suffit à rendre légitime et nécessaire une mesure née de son technocrate cerveau. Nous constatons avec dépit que ce modèle vous inspire.

Autant de chiffons rouges (à moins que ce ne soient des gilets jaunes) que vous agiterez bientôt devant nous et qui doucheront rapidement notre euphorie face à toutes ces bonnes nouvelles que vous allez nous annoncer aujourd'hui.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Montreuil, le 17 janvier 2019



Annexe n°2: notre délibération du 25/01/19



Comité Technique de Réseau du vendredi 25 janvier 2019



Conditions de travail

délibération

Brexit : Création des bureaux de Calais Port et Dunkerque Ferry

Ainsi que demandé par les élus titulaires représentants du personnel, par le biais de l'article 3 de notre règlement intérieur, le Comité Technique de Réseau (CTR) d'aujourd'hui doit traiter spécifiquement de la création de deux services et résidences :

- Calais CO (bureau de contrôle de Calais [port et tunnel])
- et Dunkerque CO (bureau de contrôle de Dunkerque Ferry).

En effet, juridiquement, la création de services et résidences doit faire préalablement l'objet d'un examen et vote spécifique en CTR, avant mise en place effective. Ce d'autant dans le cadre d'un régime de travail inédit : fonctionnement 24h/24 et 7j/7 pour des bureaux OPCO.

Sur la forme, méthodologiquement, il importe que la Direction Générale s'inspire de ce qui avait été fait 15 années en arrière, lors de la création de l'Unité Dédiée au Dédouanement (UDD) à Roissy :

- mise à l'ordre du jour d'un point spécifique en CTR,
- avec transmission d'une note d'introduction d'information générale (cf annexe 1),
- le projet de note d'organisation de chaque service (cf annexe 2)
- la mise au vote.

Sur le fond, un tel régime de travail ne saurait faire l'économie d'un examen attentif 1.

Il importe **d'étendre à ces nouveaux services les dispositifs en vigueur pour l'UDD**, autre service OPCO travaillant en horaires décalés, afin de prendre en compte la pénibilité. C'est-à-dire :

- Renforcer la surveillance médicale (annuelle, plutôt que quinquennale).
- Optimiser l'organisation des cycles de travail, par l'organisation de services en horaires longs (12h).
- Ménager des temps de pause.
- Aménager les postes de travail en fonction de critères ergonomiques.
- Octroyer une indemnité spécifique (actuellement de 4,80 € de l'heure à l'UDD, mais dont nous revendiquons la réévaluation à 7 €, à l'instar de ce que nous revendiquons pour les services de nuit des personnels de la branche Surveillance).

En supplément, du fait de ces contraintes de service public obligeant les agents à travailler en horaires atypiques et nocturnes, leur espérance de vie en bonne santé sera affectée, tandis que leur espérance de vie sera diminuée (1 an tous les 5 ans).

Il importe donc que ces agents OPCO bénéficient des modalités prévues par le service actif. Ce, sous la forme de trimestres de bonification pour le calcul de la retraite (1 trimestre par an). Dispositions dont doivent bénéficier, pour les mêmes raisons, les agents de l'UDD nuit.

La délégation SOLIDAIRES Douanes Montreuil, le 25 janvier 2019

Cf le rapport rendu par le Conseil Economique, Social et Environnemental Le travail de nuit: impact sur les conditions de travail et de vie des salariés (https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2010/2010 12 françois edouard.pdf)

Cf le rapport d'expertise collective de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) Évalution des risques sanitaires liés au travail de nuit (https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0088Ra.pdf).



Annexe n°3: communiqué intersyndical du 04/02/19











Reconvocation du CTR du 4 février

Monsieur le directeur général,

Lors du dernier comité technique de réseau (CTR) du 25 janvier, les représentants élus du personnel ont unanimement voté contre le plafond autorisé d'emplois 2019 pour la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).

Loin de la caricature que vous avez voulu en retenir, les organisations syndicales se sont longuement expliquées sur les raisons de ce vote. En particulier, la communication tardive sur les effectifs dédiés au Brexit et l'absence d'étude précise, implantation par implantation, sur l'évaluation des besoins, nous ont conduit à ne pas approuver votre proposition.

D'autre part, nous constatons que, en-dehors du Brexit, évènement politique majeur dont l'effet sur les emplois est appelé à disparaître dès 2020, les emplois en Douane continuent à être taillés à la serpe, particulièrement dans la filière Opérations Commerciales / Administration Générale (OPCO/AG), sans qu'aucune explication ne soit fournie sur le lien avec les missions, qui subissent ainsi une perte de moyens humains, ni qu'aucun détail ne soit communiqué sur le devenir des implantations.

Prenant acte de cette unanimité des représentants du personnel contre votre Plafond Autorisé d'Emplois (PAE), vous avez compris que vous étiez contraint de procéder à une reconvocation du CTR sur ce point.

Vous vous êtes empressé de nous préciser qu'aucun élément supplémentaire ne serait apporté pour la conduite des débats.

Comme vous, notre temps est précieux, et nous avons mieux à faire que de déplacer des douaniers, parfois de loin, pour siéger à une instance que vous qualifiez vous-même d'inutile. Les représentants élus des syndicats CGT – SOLIDAIRES – UNSA CGC – USD FO ne participeront donc pas à la séance de CTR d'aujourd'hui.

Les syndicats CGT – SOLIDAIRES – UNSA-CGC – USD-FO

Montreuil, le lundi 4 février 2019





Sigle	Signification
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales
BANACO	Base Nationale des Contrôles
BCNI	Bureau de Contrôle National Juxtaposé
BNA	Boissons Non Alcooliques
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CAP 2022	Comité d'Action Publique 2022
CAP 2022	Commission Administrative Paritaire Centrale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CID	Centre Informatique Douanier
CT	Comité Technique. Instance de représentation du personnel consultée pour :
	- L'organisation des services et la gestion prévisionnelle des effectifs.
	 Les règles statutaires et d'échelonnement indiciaire, les orientations indemnitaires. Les évolutions technologiques, de méthodes de travail et leur incidence sur les agents.
	- Les evolutions technologiques, de memodes de travair et leur incidence sur les agents La formation, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.
CTL	Comité Technique Local. Désigné en directions locales sous le signe CTSD (Comité Technique des
	Services Déconcentrés).
CTR	Comité Technique de Réseau (= Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI)
DEB	Déclaration d'Echange de Biens
DELTA	Dédouanement En Ligne par Traitement Automatisé
	v -
DG	Direction Générale / Directeur général
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGFiP	Direction Générale des Finances Publiques
DI	Direction Interrégionale
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
DNRFP	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
DNSCE	Direction Nationale des Statistiques et du Commerce Extérieur
DR	Direction Régionale
DRGC	Direction Régionale garde-Côtes
ETPT	Emploi équivalent Temps Plein (5 agents à temps partiel à 80% font $5 \times 0.8 = 4$ ETPT)
GT	Groupe de Travail
LCF	Lutte Contre la Fraude
OPCO	Branche Opérations Commerciales
os	Organisations Syndicales
PPF	Point de Passage Frontalier
PSD	Plan Stratégique Douanier (= plan de restructuration pour la DGDDI).
	Dont l'Accord d'Accompagnement a été signé par la CFDT, l'UNSA et l'USD-FO.
RI	Recette Interrégionale
SARC	Service d'Analyse de Risque et de Ciblage
SCN	Service à Compétence Nationale
SNDJ	Service Nationale de la Douane Judiciaire
SRA / SRE	Service Régional d'Audit / d'Enquêtes
SU, SURV	Branche Surveillance
TAM	Tableau Annuel de Mutation
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDD	Unité Dédiée au Dédouanement
UIP	Unité Information Passagers
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des
	Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).



Pour SOLIDAIRES siégeaient : Morvan Burel, Claire Courtade (titulaires), Cécile Hansen, Fabien Milin (suppléants) et Erwan Creach (expert). Pour plus de précisions, les contacter.



Des chiffres, des chiffres, des chiffres, mais toujours pas de perspectives!





Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS

tél: 01 73 73 12 50

site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org

